

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 885

15 mai 2007

SOMMAIRE

Aremar International Holding S.A.	42457	Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à	
Barla S.à r.l.	42470	r.l.	42477
Barla S.à r.l.	42437	Medibalt Finance S.A.	42439
Brightek Holding S.A.	42456	MEPV Finance Company S.à r.l.	42450
Cerasus Services S.à r.l.	42445	Meria Tech Holding S.A.	42444
CGER-ASLK Invest	42467	MGP Dean S.à r.l.	42465
Donako China Investments S.à r.l.	42459	Nouvelle Etoile S.A.	42464
Financière Daunou 13 S.à r.l.	42435	Pain-Délice Europe	42470
Fitness Gestion S.à r.l.	42439	PrOfile Company S.A.	42439
Fortezza Servco S.à r.l.	42480	Prolilux S.A.	42440
Hazelfield Holdings S.à r.l.	42472	Rapid International Holding S.A.	42439
HCEPP Luxembourg Master S.à r.l.	42472	Repolitan Holding S.A.	42462
HCEPP Luxembourg Master S.à r.l.	42470	Sedemo S.A.	42463
HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l.	42472	Sierra Top Holding S.à r.l.	42469
info-Media-Verlag AG	42434	Sierra Top Holding S.à r.l.	42477
Intralot Luxembourg S.A.	42438	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II	
Kellersch S.à r.l.	42458	Beta S.à r.l.	42469
Lebanon Holdings	42438	Syrio S.A.	42437
Lumina Financing 2	42444	Tata Consultancy Services Luxembourg	
March Europe S.A.	42480	S.A.	42438
Matrix EPH Delta S.à r.l.	42480	Tecnic Control S.A.	42434
Matrix German Portfolio No 1 Holdco S.à		Vanilla Holdings Luxembourg S.A.	42439
r.l.	42452	WGRM Holding 5c, S.A.	42437

info-Media-Verlag AG, Société Anonyme,
(anc. Tecnic Control S.A.).
Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.857.

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TECNIC CONTROL S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.857, constituée suivant acte du notaire Edmond Schroeder de Mersch du 13 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 130 du 2 mars 1998.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Herr Wolfram Voegele, Rechtsanwalt, domicilié à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Frau Ulrike Voegele, Apothekerin, domiciliée à Berlin.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Modification de la dénomination de la société en INFO-MEDIA-VERLAG AG

Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts

Fixation de l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal

Nomination d'un conseil d'administration

Nomination d'un administrateur-délégué

Nomination d'un commissaire aux comptes

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en INFO-MEDIA-VERLAG AG.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts et lui donne désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INFO-MEDIA-VERLAG AG.»

Troisième résolution

L'assemblée nomme administrateurs de la société:

1. Burak Göller, commerçant, demeurant à D-67547 Worms, Andreasstrasse 16.

2. Danilo Pala, commerçant, demeurant à Nuoro (Italie), Via Corso Repubblica 27.

3. Luigi Cidonio, commerçant, demeurant à Ramacca (Italie), Viale Liberta, 72.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle Burak Göller, préqualifié.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme commissaire aux comptes: DEATON CONSULTING Ltd., Pasa Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Septième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: W. Voegele, C. Demichelet, U. Voegele, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 février 2007, REM 2007 / 363. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 mars 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007040712/218/64.

(070038026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Financière Daunou 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.286.

In the year two thousand and seven, on the January 31, 2007

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet published in the Memorial C, and in the process of registration with the Register of commerce and Company of Luxembourg, with a subscribed capital amounting to EUR 12,500.-, incorporated by deed dated on January 15, 2007, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer of 500 shares of the Company to FINANCIERE DAUNOU 14 S.A. a «société anonyme», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet published in the Memorial C and in the process of registration with the Register of commerce and Company of Luxembourg, with a subscribed capital amounting to EUR 31,000.-.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Resolution

It is resolved to approve the transfer of 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) each, of FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., Luxembourg, afore named, to FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole shareholder of FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l. is FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., the prenamed company.

Such amendment in the company of FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente-et-un janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, non encore publiée au Mémorial C et en cours d'enregistrement auprès du Registre du commerce du Luxembourg, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 500 parts sociales de la Société à FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, non encore publiée au Mémorial C et en cours d'inscription au registre de commerce des sociétés de Luxembourg, avec un capital souscrit de 31.000,- Euros.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- (vingt cinq euro) chacune, de FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, à FINANCIERE DAUNOU 14 S.A., une société régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique FINANCIERE DAUNOU 13 S.A. est la société FINANCIERE DAUNOU 14 S.à r.l., prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 82, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040889/211/98.

(070037747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

WGRM Holding 5c, S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.522.

—
DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société a décidé de clôturer la liquidation de la société en date du 18 décembre 2006 et a décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société ELECTRICITE DE FRANCE, situé à Paris (8^{ème}), 22-30, avenue de Wagram, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 2 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007040811/1026/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Syrio S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.605.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 29 décembre 2006 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007040812/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Barla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.883.375,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.831.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que suite à un transfert de parts sociales entre détenteurs de parts sociales en date du 15 janvier 2007, les parts sociales détenues par PAFINVEST S.r.l. ayant son siège social à Galleria Sala dei Longabardi, 2, 20121 Milan Italie et les parts sociales détenues par M. Paolo Favilla ayant pour adresse Via Massena, 2/A, 20145 Milan, Italie sont transférées à VELOCE S.p.a ayant pour siège social Viale Bianca Maria, 25 Milan Italie.

Luxembourg le 5 mars 2007.

Pour extrait conforme
FIRST TRUST, Société anonyme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007040981/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Lebanon Holdings, Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.687.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2007

- L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de clôturer la liquidation.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prend la décision que les archives et comptes de la Société seront gardés à l'ancien siège social pour une période de 5 ans.

Pour *LEBANON HOLDINGS*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A
Signatures

Référence de publication: 2007040814/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'activité Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 112.110.

Par la présente nous vous faisons part du changement d'adresse de notre société:

Ancienne adresse:

TATA CONSULTANCY SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Westside Village, 89 F, rue Pafebruch, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen

Nouvelle adresse:

TATA CONSULTANCY SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Westside Village, 89 D, rue Pafebruch, Parc d'activité Capellen, L-8308 Capellen

Capellen, le 9 mars 2007.

S. H. Behm

General Manager

Référence de publication: 2007040822/6829/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03836. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Intralot Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.234.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 1^{er} décembre 2006 de la société INTRALOT LUXEMBOURG S.A. que les administrateurs ont pris la décision suivante:

Election du nouveau Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTRALOT LUXEMBOURG S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2007040972/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Fitness Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.821.

Medibalt Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 41.264.

PrOfile Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.390.

Rapid International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.002.

Vanilla Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 52.676.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugement rendu en date du 15 mars 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de FITNESS GESTION, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e Marthe Feyereisen

Le liquidateur

Par jugement rendu en date du 15 mars 2007, le tribunal d'arrondissement de et a Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de MEDIBALT FINANCE S.A. ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e Marthe Feyereisen

Le liquidateur

Par jugement rendu en date du 15 mars 2007, le tribunal d'arrondissement de et a Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de PrOfile COMPANY S.A. ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e Marthe Feyereisen

Le liquidateur

Par jugement rendu en date du 15 mars 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de RAPID INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e Marthe Feyereisen

Le liquidateur

Par jugement rendu en date du 15 mars 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de VANILLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. ayant eu son siège social à L1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2007 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e Marthe Feyereisen

Le liquidateur

Référence de publication: 2007040835/3440/89.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04023. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04025. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04026. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04027. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04028. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

(070037951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

(070037953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

(070037955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

(070037957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Prolilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 125.168.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- LIEGEAIS GROUP S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège au 2, Place Maieurs, Boîte 4, B-1150 Bruxelles, Belgique, ici représentée par Messieurs Marc et Luc Liegeois, en leur qualité d'administrateurs;

2.- Monsieur Luc Liegeois, né le 24 mai 1971 à Kinshasa et demeurant à B-1640 Sint-Genesius-Rode, Bosweidelaan, 12.

3.- Monsieur Marc Liegeois, né le 22 mai 1968 à Kinshasa et demeurant B-1030 Schaerbeek, avenue Eugène Demolder, 41.

Ici représentés par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par la mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination PROLILUX S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions resteront nominatives jusqu'à la libération complète du capital. Une fois le capital entièrement libéré, les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisé en deux catégories dénommées Administrateurs du Groupe A et Administrateurs du Groupe B.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux Administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur du groupe A, agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jeudi du mois de décembre à 16.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

	Actions
1.- LIEGEOIS GROUP S.A.:	998
2.- Monsieur Luc Liegeois	1
2.- Monsieur Marc Liegeois	1
Total: mille	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:

Administrateurs du groupe A:

- a) Monsieur Luc Liegeois, né le 24 mai 1971 à Kinshasa et demeurant à B-1640 Sint-Genesius-Rode, Bosweidelaan, 12;
- b) Monsieur Marc Liegeois, né le 22 mai 1968 à Kinshasa et demeurant B-1030 Schaerbeek, avenue Eugène Demolder, 41; Président du Conseil d'Administration.

Administrateurs du groupe B:

- a) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;

b) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;

Monsieur Marc Liegeois est nommé Président du Conseil d'Administration.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

LA FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 10, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007041034/211/181.

(070037936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Lumina Financing 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 94.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007040841/242/12.

(070037987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Meria Tech Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.762.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme CLEARWATERS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MERIA TECH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.762, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 298 du 15 mars 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme MERIA TECH HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une mille (31) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société MERIA TECH HOLDING S.A.

IV.- Que l'activité de la société MERIA TECH HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet au 31 décembre 2006 et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme MERIA TECH HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions et du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2007, vol. 540, fol. 82, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007040829/231/50.

(070037621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Cerasus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.175.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of February.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 61.785 here represented by two of its DIRECTORS UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l. hereby represented by Ms Ana Dias, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, in her capacity as Manager of the Company and ProServices MANAGEMENT S.à r.l., hereby represented by Ms Ana Dias pre-named, in her capacity as Manager.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CERASUS SERVICES S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows by:

	Shares
PARLAY FINANCE COMPANY S.A., pre-named,	500
Total shares:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12.500,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (€ 1,500.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) ProServices MANAGEMENT S.à r. l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal RCS Luxembourg B number 105.263 is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
- 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A comparu:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.785, ici représentée par deux de

ses ADMINISTRATEURS UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l., représentée par Mademoiselle Ana Dias, employée privée, avec résidence professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en tant que Gérante de la Société et ProServices MANAGEMENT S.à r.l., ici représentée par Mademoiselle Ana Dias, pré-qualifiée, en tant que Gérante de la Société.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la sociétés.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CERASUS SERVICES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption

doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
PARLAY FINANCE COMPANY S.A., précitée,	500
Total parts sociales:	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

42450

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) ProServices MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social à L 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, RCS Luxembourg B numéro 105.263 est nommée gérante pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, Relation: LAC/2007/1067. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007041049/202/262.

(070037984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

MEPV Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.972.

In the year two thousand seven, on the twent-second of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- MATRIX VIENNA TOWER LP, INVESTEC HOUSE, having its registered office in La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey,

here represented by Mr Jacques de Patoul, employee, with professional address in Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy hereto attached,

being the sole shareholder of MEPV FINANCE COMPANY S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 118972.

The Company MEPV FINANCE COMPANY S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of August 16, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1911 of October 11, 2006 (the Company). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of September 18, 2006.

The appearers declare to deliberate on the following agenda

1. Change of paragraph 3 of article 16 of the Articles of Incorporation of the Company.
2. Resignation of Mr. Robert Kimmels as director of the Company;
3. Increase of the amount of directors of the Company from three to four
4. Appointment of Mr. Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect.

and takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the third paragraph of article 16 of the Articles of Incorporation of the Company, so that Article 16 will henceforth read as follows:

«From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated into a legal reserve account as required by law. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors («Geschäftsfüherrat»), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed upon decision of the board of directors.»

Second resolution

The shareholder accepts the resignation of Mr. Robert Kimmels as director of the Company.

Third resolution

The shareholder resolves to increase of the number of directors of the Company from three to four and appoints as new directors Mr. Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr. Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

- MATRIX VIENNA TOWER LP OF INVESTEC HOUSE, mit Sitz in La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey,

hier vertreten durch Herrn Jacques de Patoul, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, 20, rue de la Poste,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der MEPV FINANCE COMPANY S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal («die Gesellschaft») eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 118.972.

Die Gesellschaft MEPV FINANCE COMPANY S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. August 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1911 vom 11. Oktober 2006 (die Gesellschaft). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. September 2006.

Der Gesellschafter beschliesst über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Abänderung des dritten Absatzes von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft.
2. Rücktritt von Herrn Robert Kimmels als Geschäftsführer der Gesellschaft.
3. Erhöhung der Zahl der Geschäftsführer von drei auf vier.
4. Ernennung von Herrn Alan Botfield, geboren am 22. Dezember 1970 und Herrn Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980, beide beruflich wohnhaft in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung.

Und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den dritten Absatz von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und Artikel 16 folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 16.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Geschäftsführerrates, über die Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden durch Beschluss des Geschäftsführerates.»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Robert Kimmels als Geschäftsführer der Gesellschaft an.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Zahl der Geschäftsführer von drei auf vier zu erhöhen und ernennt Herrn Alan Botfield, geboren am 22. Dezember 1970 und Herrn Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980, beide beruflich wohnhaft in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Dauer.

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüeber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. De Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157s, fol. 66, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für Gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 20. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007040844/242/114.

(070037563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Matrix German Portfolio No 1 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.074.

In the year two thousand seven, on the twenty-second of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MATRIX SECURITIES LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom,

here represented by Mr Jacques de Patoul, employee, with professional address in Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy hereto attached.

being the sole shareholder of MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 HOLDCO S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 112074.

The Company MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 HOLDCO S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of November 9, 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 444 March 1, 2006 (the Company). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of July 14, 2006.

The appearers declare to deliberate on the following agenda

1. Change of the object of the Company in order to replace the current text of article 2 of the Articles of Incorporation by the following text:

«a. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

b. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

c. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, companies under a common control with the Company or any other company it deems fit (including but not limited to the granting of any type of loans, guarantees or security), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

d. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

e. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, including providing guarantees and security as well as any transactions relating directly or indirectly to real estate or movable property.

f. When acquiring a real estate property, the company will hold it exclusively for investment purposes and not for its own use.

g. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall under the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

2. Subsequent modification of Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company.

3. Change of the third paragraph of article 16 of the Articles of Incorporation of the Company.

4. Resignation of Mr. Robert Kimmels as director of the Company;

5. Increase of the amount of directors of the Company from three to four

6. Appointment of Mr. Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr. Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect.

and takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the object of the Company in order to replace the current text of article 2 of the Articles of Incorporation by the following text:

«a. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

b. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

c. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, companies under a common control with the Company or any other company it deems fit (including but not limited to the granting of any type of loans, guarantees or security), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

d. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

e. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, including providing guarantees and security as well as any transactions relating directly or indirectly to real estate or movable property.

f. When acquiring a real estate property, the company will hold it exclusively for investment purposes and not for its own use.

g. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall under the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

Second resolution

The shareholder resolves to change the third paragraph of article 16 of the Articles of Incorporation of the Company, so that Article 16 will henceforth read as follows:

«From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated into a legal reserve account as required by law. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors («Geschäftsführerrat»), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed upon decision of the manager or managers, as the case may be.»

Third resolution

The shareholder accepts the resignation of Mr. Robert Kimmels as director of the Company.

Fourth resolution

The shareholder resolves to increase of the number of directors of the Company from three to four and appoints as new directors Mr. Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr. Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

MATRIX SECURITIES LIMITED, eine Gesellschaft englischen Rechtes, mit Sitz in One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom, Eigentümer von 100 Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Jacques de Patoul, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, 20, rue de la Poste,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 HOLDCO S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal («die Gesellschaft») eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 112074.

Die Gesellschaft MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 HOLDCO S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 9. November 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 444 vom 1. März 2006 (die Gesellschaft). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 14. Juli 2006.

Der Gesellschafter beschliesst über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes um den bestehenden Text von Artikel 2 der Satzung durch folgenden Text zu ersetzen:

a) Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten von Unternehmensbeteiligung, egal in welcher Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art, sowie die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Schuldscheinen, Obligationen, mittelfristigen Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtiteln (konvertierbar oder nicht) jeglicher Art (darunter u.a. synthetische Wertpapiere), sowie die Leitung, Verwaltung, Entwicklung und das Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten.

b) Die Gesellschaft kann auf jede mögliche Art und Weise Anleihen und Darlehen, sowie Schuldscheine, Obligationen, mittelfristige Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtitel (konvertierbar oder nicht) aufnehmen und gewähren.

c) Im Allgemeinen kann die Gesellschaft, direkt oder indirekt, verbundenen Gesellschaften oder Konzerngesellschaften bzw. für Unternehmen unter gemeinsamer Kontrolle oder für andere Unternehmen Unterstützung leisten (einschliesslich aber nicht begrenzt auf die Gewährung von Darlehen), alle Kontroll- und/oder Überwachungsmaßnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

d) Insbesondere kann die Gesellschaft Bürgschaften, Verpfändungen oder jede andere Form von Sicherheiten oder Unterstützung abschließen, ganz gleich, ob mit persönlicher Verpflichtung oder durch hypothekarische oder anderweitige Belastung aller oder eines Teils des Immobilien- oder anderem Vermögen (gegenwärtig oder zukünftig) der Gesellschaft oder durch alle oder eine bestimmte dieser Methoden zur Erfüllung von Verträgen oder Pflichten der Gesellschaft und aller mit ihr verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften, bzw. von Unternehmen, an denen die Gesellschaft beteiligt ist oder jedes anderen Unternehmen was die Gesellschaft für geeignet hält oder eines Verwaltungsratsmitglieds, Managers oder anderen Vertreters der Gesellschaft bzw. von mit diesen verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften oder anderen Unternehmen die die Gesellschaft für geeignet hält.

e) Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanzielle Transaktionen sowie alle Übertragungen, die sich direkt oder indirekt auf Immobilien oder bewegliches Eigentum beziehen, durchführen.

f) Falls die Gesellschaft Immobilien erwirbt, wird sie diese Immobilien nur halten zwecks Investitionen und nicht zum eigenen Nutzen.

g) Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut gemäss dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft.»

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft.

3. Abänderung des dritten Absatzes von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft.

4. Rücktritt von Herrn Robert Kimmels als Geschäftsführer der Gesellschaft.

5. Erhöhung der Zahl der Geschäftsführer von drei auf vier.

6.- Ernennung von Herrn Alan Botfield, geboren am 22. Dezember 1970 und Herrn Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980, beide beruflich wohnhaft in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung.

Und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um den bestehenden Text von Artikel 2 der Satzung durch folgenden Text zu ersetzen:

a) Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten von Unternehmensbeteiligung, egal in welcher Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art, sowie die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Schuldscheinen, Obligationen, mittelfristigen Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtiteln (konvertierbar oder nicht) jeglicher Art (darunter u.a. synthetische Wertpapiere), sowie die Leitung, Verwaltung, Entwicklung und das Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten.

b) Die Gesellschaft kann auf jede mögliche Art und Weise Anleihen und Darlehen, sowie Schuldscheine, Obligationen, mittelfristige Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtitel (konvertierbar oder nicht) aufnehmen und gewähren.

c) Im Allgemeinen kann die Gesellschaft, direkt oder indirekt, verbundenen Gesellschaften oder Konzerngesellschaften bzw. für Unternehmen unter gemeinsamer Kontrolle oder für andere Unternehmen Unterstützung leisten (einschliesslich aber nicht begrenzt auf die Gewährung von Darlehen), alle Kontroll- und/oder Überwachungsmaßnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

d) Insbesondere kann die Gesellschaft Bürgschaften, Verpfändungen oder jede andere Form von Sicherheiten oder Unterstützung abschließen, ganz gleich, ob mit persönlicher Verpflichtung oder durch hypothekarische oder anderweitige Belastung aller oder eines Teils des Immobilien- oder anderem Vermögen (gegenwärtig oder zukünftig) der Gesellschaft oder durch alle oder eine bestimmte dieser Methoden zur Erfüllung von Verträgen oder Pflichten der Gesellschaft und aller mit ihr verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften, bzw. von Unternehmen, an denen die Gesellschaft beteiligt ist oder jedes anderen Unternehmen was die Gesellschaft für geeignet hält oder eines Verwaltungsratsmitglieds, Managers oder anderen Vertreters der Gesellschaft bzw. von mit diesen verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften oder anderen Unternehmen die die Gesellschaft für geeignet hält.

e) Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanzielle Transaktionen sowie alle Übertragungen, die sich direkt oder indirekt auf Immobilien oder bewegliches Eigentum beziehen, durchführen.

f) Falls die Gesellschaft Immobilien erwirbt, wird sie diese Immobilien nur halten zwecks Investitionen und nicht zum eigenen Nutzen.

g) Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut gemäss dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den dritten Absatz von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und Artikel 16 folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 16.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Geschäftsführerrates, über die Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden durch Beschluss des oder der Geschäftsführer.»

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Robert Kimmels als Geschäftsführer der Gesellschaft an.

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Zahl der Geschäftsführer von drei auf vier zu erhöhen und ernennt Herrn Alan Botfield, geboren am 22. Dezember 1970 und Herrn Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980, beide beruflich wohnhaft in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Dauer.

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157s, fol. 66, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 20. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007040845/242/228.

(070037565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Brightek Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.764.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme MERIA TECH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BRIGHTEK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.764, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 291 du 12 mars 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme BRIGHTEK HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une mille (31) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société BRIGHTEK HOLDING S.A.

IV.- Que l'activité de la société BRIGHTEK HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet au 31 décembre 2006 et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme BRIGHTEK HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions et du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2007, vol. 540, fol. 81, case 12, GRE / 2007 / 408. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007040831/231/50.

(070037624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Aremar International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.765.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme BRIGHTEK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme AREMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.765, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 292 du 12 mars 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme AREMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une mille (31) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société AREMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

IV.- Que l'activité de la société AREMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet au 31 décembre 2006 et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme AREMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions et du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2007, vol. 540, fol. 81, case 11, GRE/2007/407. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007040832/231/50.

(070037628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Kellersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 118.060.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1.- Herr Frank Munker, Dachdecker, geboren am 29. Juli 1968 in Trier/Ehrang (Deutschland), wohnhaft in D-54340 Bekond, 8, Bergstrasse (Deutschland),

2.- Herr Michael Kellersch, Dachdecker, geboren am 2. September 1960 in Trier/Ehrang (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die vorgenannten Erschienenen sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KELLERSCH, S.à r.l., mit Sitz in L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 118.060, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 19. Juli 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1790 vom 25. September 2006.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter erklären die Herren Frank Munker und Michael Kellersch dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Erweiterung des Gesellschaftszweckes.

2.- Abänderung von Artikel 3, Absatz 1, der Statuten.

Gemäss der Tagesordnung haben die Komparenten einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck auf das Montieren, den Abbau und die Vermietung von Gerüsten zu erweitern.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 3, Absatz 1, der Statuten wie folgt umzuändern:

« **Art. 3. (Absatz 1).** Der Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Dachdeckerei- (couvreur), Ofensetzer- (fumiste) und Schornsteinfegerbetrie-bes (ramoneur), die Reinigung von Dächern sowie das Montieren, den Abbau und die Vermietung von Gerüsten.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Münker, M. Kellersch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007. Relation: LAC/2007/701. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. März 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007041263/202/44.

(070038409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

Donako China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 120.090.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DONAKO CHINA INVESTMENTS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23rd, August 2006, published in the Mémorial C N ° 2157 of November 18th, 2006, inscribed at trade register Luxembourg section B number 120.090,

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner represented and the number of shares held by said partner are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred (100) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's subscribed share capital with an amount of nine hundred and fifty-three thousand euros (EUR 953,000.-), in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to nine hundred and sixty-five thousand five hundred euros (EUR 965,500.-) through the issue of seven thousand six hundred and twenty-four (7,624) new shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

The capital increase will be carried out through the contribution in kind of one (1) issued share held by DONAKO Sp. Z o.o. in GERMANY & CHINA POWER TECHNOLOGY LTD, a company organized and existing under the laws of the People Republic of China.

2. Subscription of the new shares in the increased share capital of the Company.

3. Modification of article 6 of the Company's articles of association taking into account the aforementioned resolutions;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The sole partner decide to increase the issued share capital with an amount of nine hundred and fifty-three thousand euros (EUR 953,000.-), in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR

12,500.-) up to nine hundred and sixty-five thousand five hundred euros (EUR 965,500.-) through the issue of seven thousand six hundred and twenty-four (7,624) new shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of:

One (1) share of the company GERMANY & CHINA POWER TECHNOLOGY LTD, a company existing in accordance with the laws of the People Republic of China, with registered office at A2101, Dongfang Lijing Building, Hualong Road, Jinan City, Shandong Province, Chine, incorporated on 27th, April 2004, registered with the «Jinan Municipality Administration of Industry and Commerce (Qihe Lujizongfuzi) under the Number 004057, representing 54,55 % of the corporate capital,

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the sole partner of the company, DONAKO Sp. Z o.o., a company incorporated under polish law, with its registered office at Fabryczna St. no. 10, 53-609 Wroclaw, Poland here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe the seven thousand six hundred twenty-four (7,624) new shares and to pay them up by contribution in kind hereafter described:

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such share has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned companies, their recent balance sheet and a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

DONAKO SP. Z o.o, prenamed, contributor here represented as stated here-above, declares that:

- it is the sole full owner of such share and possessing the power to dispose of such share, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that such share be transferred to him;
- the transfer of such share is effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries;

Manager's intervention

Thereupon intervenes Franciszek Zeleznik, «Company Président» of DONAKO Sp. Z o.o., by virtue of a declaration/proxy will remain here annexed,

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of this share, and confirms the validity of the subscription and payment.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole partner decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at nine hundred sixty-five thousand five hundred euro (965,500.- EUR) represented by seven thousand seven hundred twenty-four (7,724) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about 12,000.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DONAKO CHINA INVESTMENTS S. à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 120.090, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2157 du 18 novembre 2006,

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de neuf cent cinquante-trois mille Euros (953.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) à neuf cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (965.500,- EUR) par l'émission de sept mille six cent vingt-quatre (7.624) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune.

L'augmentation de capital se fera par l'apport en nature d'une (1) action détenue par DONAKO Sp. Z o.o. dans GERMANY & CHINA POWER TECHNOLOGY LTD une société de droit de la République de Chine.

2.- Souscription des nouvelles actions.

3.- Modification de l'article 6 des statuts tenant compte de la résolution ci-dessus.

4.-Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de neuf cent cinquante-trois mille Euros (953.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) à neuf cent soixante-cinq mille cinq cents Euros (965.500,- EUR) par l'émission de sept mille six cent vingt-quatre (7.624) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune, le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature:

D'une action (1) de la société GERMANY & CHINA POWER TECHNOLOGY LTD une société de droit de la République de Chine, avec siège social à A2101, Dongfang Lijing Building, Hualong Road, Jinan City, Shandong Province, Chine, constituée le 27 avril 2004, enregistré au «Jinan Municipality Administration of Industry and Commerce (Qihe Lujizongfuzi) sous le Numéro 004057, représentant 54,55 % du capital social.

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique, DONAKO Sp. Z o.o., une société constituée sous les lois polonaise, avec siège social à Fabryczna St. No. 10, 53-609 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration qui demeurera annexée;

laquelle a déclaré souscrire les sept mille six cent vingt-quatre (7.624) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-avant décrit,

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cette action a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

DONAKO Sp. Zo.o., apporteur ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de cette action et possédant les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de l'acquérir;

- le transfert de part est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs;

Intervention du gérant

Est alors intervenu Franciszek Zeleznik, «Company Président» de la société DONAKO Sp. Zo.o., en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété de ladite action, et confirme la validité des souscription et libération.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf cent soixante-cinq mille cinq cents euro (965.500,- EUR) représenté par sept mille sept cent vingt-quatre (7.724) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (125,- EUR) chacune.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 12.000,- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 1. — Reçu 9.530 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040849/211/178.

(070037651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Repolitán Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.766.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme AREMAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme REPOLITAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.766, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 291 du 12 mars 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme REPOLITAN HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trente et une mille (31) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société REPOLITAN HOLDING S.A.

IV.- Que l'activité de la société REPOLITAN HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet au 31 décembre 2006 et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme REPOLITAN HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions et du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2007, vol. 540, fol. 81, case 10, GRE/2007/406. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007040834/231/51.

(070037633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Sedemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.646.

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEDEMO S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.646, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1322 du 28 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique DAMSOR LIMITED, ayant son siège social à 40 Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, Royaume Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4829974.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à 15 Newland, LN1 1XG, Lincoln, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Brossard, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 février 2007, vol. 437, fol. 70, case 6. CAP/2007/181. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 mars 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007040852/236/66.

(070037662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Nouvelle Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.945.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

- LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, Monsieur Benoit Sirot et Monsieur Gianluca Ninno ont démissionné de leur fonction d'administrateur.

- Monsieur Vincent Cormeau, administrateur de sociétés, résidant à 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique), Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, résidant à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, né le 8 septembre 1980 à Hayange (France) ont été élus administrateur. Les

nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- Mme Isabelle Lambert, employée privé, résidant à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née le 19 janvier 1977 à Messancy (Belgique) a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007041329/2271/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070038726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

In the year two thousand and seven, on twenty-sixth day of February.

Before Us M^e Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- The limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg MGP EUROPE (LUX) S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg section B number 114,151).

2.- The limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg section B number 114,150).

Both are here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatary and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company («société à responsabilité limitée») MGP DEAN S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg section B number 122.627), has been incorporated by deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 1st December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 168 of February 13, 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by four million four hundred and thirty five thousand six hundred Euros (4,435,600.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) up to four million four hundred and forty eight thousand one hundred Euros (4,448,100.- EUR), by the issue of one hundred and seventy seven thousand four hundred and twenty four (177,424) new parts with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing parts.

To the extent necessary the appearing parties waive their preferential subscription rights in respect of this issuance of new parts.

Subscription and payment

The one hundred and seventy seven thousand four hundred and twenty four (177,424) new parts have been subscribed by the following existing partners:

- the limited liability company MGP EUROPE (LUX) S.à r.l., prenamed, taking up forty four thousand three hundred and fifty six (44,356) parts, and

- the limited liability company MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l., prenamed, taking up one hundred and thirty three thousand and sixty eight (133,068) parts,

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of four million four hundred and thirty five thousand six hundred Euros (4,435,600.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to amend article 6 of the articles of association, in order to reflect the capital increase, and to give it the following wording:

« **Art. 6.** The company's capital is set at four million four hundred and forty eight thousand one hundred Euros (4,448,100.- EUR), represented by one hundred and seventy seven thousand nine hundred and twenty four (177,924) parts with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at forty-eight thousand Euros (48,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatary the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatary, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatary signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La Société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit Luxembourgeois MGP EUROPE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue, Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.151).

2.- La Société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit Luxembourgeois MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue, Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.150).

Les deux parties représentées par Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations qui lui ont été délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la Société à responsabilité limitée MGP DEAN S.à.r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue, Charles de Gaulle, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.627), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 février 2007 sous le numéro 168.

Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre million quatre cent trente-cinq mille six cents Euros (4.435.600.- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) à quatre million quatre cent quarante-huit mille cent Euros (4.448.100.- EUR) par l'émission de cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt quatre (177.424) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les comparantes renoncent, si nécessaire, à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'émission des nouvelles parts sociales.

Souscription et libération

Les cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt quatre (177.424) nouvelles parts sociales ont été souscrites par:

- la Société à responsabilité limitée MGP EUROPE (LUX) S.à.r.l., prédésignée, à concurrence de quarante quatre mille trois cent cinquante six (44.356) parts sociales, et

- la Société à responsabilité limitée MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à.r.l., prédésignée, à concurrence de cent trente trois mille soixante huit (133.068) parts sociales,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre million quatre cent trente-cinq mille six cent Euros (4.435.600,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre million quatre cent quarante-huit mille cent Euros (4.448.100,- EUR), représenté par cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-quatre (177.924) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quarante-huit mille Euros (48.000,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007. Relation: LAC / 2007 / 703. — Reçu 44.356 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007040862/202/122.

(070037712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

CGER-ASLK Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.866.

In the year two thousand and six on the twenty-four of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of CGER-ASLK INVEST S.A., a «société anonyme», established at L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B number 50.866, incorporated under the name of FINBELCO S.A., by deed of the undersigned notary on April 11, 1995, published in the Luxembourg Memorial C number 353 of July 31, 1995.

The meeting is presided by Mister Stéphane Vomscheid, residing in Thionville (France).

The chairman appointed as secretary Mister Hervé Votron, residing in Bruxelles (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mister Jean-Marie Defossé, residing in Maffle (Belgium).

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholder present or represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 12,750 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 3,500,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Discharge to the board of managers and to the Commissaire aux Comptes.
3. Appointment of Mr Pierre Richard L. Devondel, as liquidator and determination of his powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers and to the Commissaire aux Comptes concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr Pierre Richard L. Devondel, residing at 24, avenue Henri Feuillien, 1083 Brussels, Belgium.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme CGER-ASLK INVEST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.866, constituée sous la dénomination de FINBELCO S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 353 du 31 juillet 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Vomscheid, demeurant à Thionville (France)

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hervé Votron, demeurant à Bruxelles (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Defossé, demeurant à Maffle (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 12.750 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 3.500.000,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes.
3. Nomination de M. Pierre Richard L. Devondel, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

M. Pierre Richard L. Devondel résidant au 24, avenue Henri Feuillien, 1083 Bruxelles, Belgique.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. Vomscheid, H. Votron, J.-M. Defossé, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 28, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007040859/211/106.

(070037664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007040863/239/12.

(070037724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007040864/239/12.

(070037727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Barla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.883.375,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.831.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que suite à une lettre reçu le 26 février 2007 que M. Patrick Lorenzato et que M. Eric Vanderkerken sont démissionnaires de leurs postes de gérants de la société.

Luxembourg le 5 mars 2007.

Pour extrait conforme

FIRST TRUST

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007040975/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pain-Délice Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.869.

—
Statuts coordonnés suivant acte du 8 février 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence a Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007040865/232/11.

(070038024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.050,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.008.

—
In the year two thousand and seven, on the twelfth day of January,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HCEPP MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 78.051, acting in its own name and on behalf of HEITMAN CENTRAL EUROPE PROPERTY PARTNERS, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 19 July 1991 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The Sole Shareholder is the sole partner of HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.008 (the «Company»), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 694 of September 26, 2000, and which have been amended for the last time on December 18, 2006, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-) from five hundred thousand eight hundred fifty euro (EUR 500,850.-) to five hundred and two thousand and fifty euro (EUR 502,050.-) by the issue of forty-eight (48) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The forty-eight (48) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the approval of the foregoing resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at five hundred and two thousand and fifty euro (EUR 502,050.-) represented by twenty thousand and eighty-two (20,082) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le douze janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

HCEPP MANAGEMENT COMPANY S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 78.051, agissant en son nom propre ainsi qu'en celui de HEIT-MAN CENTRAL EUROPE PROPERTY PARTNERS, un fond commun de placement régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et en particulier par la loi du 19 juillet 1991 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Céline Reymond, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un pouvoir, donné sous seing privé, lequel pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par le porteur du pouvoir et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique est le seul associé de HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.008 (la «Société»), constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 694 du 26 septembre 2000, qui a été modifié pour la dernière fois le 18 décembre 2006 suivant acte notarié du notaire soussigné dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille deux cents euros (EUR 1.200.-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille huit cent cinquante euros (EUR 500.850.-) à cinq cent deux mille cinquante euros (EUR 502.050.-) par l'émission de quarante-huit (48) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les quarante-huit (48) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé cinq cent deux mille cinquante euros (EUR 502.050,-) représenté par vingt mille quatre-vingt deux (20.082) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25, -) chacune».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Reymond, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 66, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007040904/242/97.

(070037995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.746.615,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007040867/242/13.

(070037993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.050,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007040868/242/13.

(070037996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Hazelfield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.148.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of February.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LAYLA HOLDINGS LIMITED, having its registered address Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered in Gibraltar under number 97555,

here represented by Mr Alex van Zeeland, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on 26 February 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Corporation is anticipated to participate in equal or similar companies and to act as a platform for holding various European property equity, the management thereof, and related financing activities. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises of the group any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HAZELFIELD HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EURO) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty five euro (125.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by Layla Holdings Limited prenamed, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

- FINSBURY CORPORATE SERVICES LTD, a company, having its registered office at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered in the Gibraltar register under the number 22933;

- BELVAUX NOMINEES LTD, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI, registered in the IBC Register under the number 277 320.

2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LAYLA HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, inscrite sous le numéro 97555,

ici représentée par Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 26 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet social la participation dans des compagnies égales ou semblables et l'action en tant que plateforme pour la gestion de divers capitaux propres européens de propriété, de gestion ainsi que des activités de financement relatives. Dans ces limites la société peut effectuer toutes les affaires et tâches nécessaires ou utiles à l'accomplissement de cette activité.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: HAZELFIELD HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

La partie comparante LAYLA HOLDINGS LIMITED précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

42477

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associée unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:
- FINSBURY CORPORATE SERVICES LTD, une société ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, inscrite au Registre de Gibraltar sous le numéro 22933;
 - BELVAUX NOMINEES LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre IBC sous le numéro 277 320;
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64 rue Principale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, LAC/2007/1115. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007041131/220/244.

(070037597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007040869/242/13.

(070038003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Sierra Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.192.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GGC SIERRA HOLDCO LTD., a company duly organized and existing under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georg Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies for the Cayman Islands under number 178301.

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco on 29 December 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of SIERRA TOP HOLDING S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty thousand six hundred twenty-five euro (EUR 30,625.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty-three thousand one hundred twenty-five euro (EUR 43,125.-) by the issue of one thousand two hundred twenty-five (1,225) shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one thousand two hundred twenty-five (1,225) new shares have been subscribed by GGC SIERRA HOLDCO LTD., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by GGC SIERRA HOLDCO LTD. against the Company for a total amount of sixty-one thousand two hundred thirty-three euros (EUR 61,233.-).

The total contribution of sixty-one thousand two hundred thirty-three euro (EUR 61,233.-) will be allocated as follows:
(i) thirty thousand six hundred twenty-five euro (EUR 30,625.-) will be allocated to the share capital of the Company and
(ii) thirty thousand six hundred eight euro (EUR 30,608.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at forty-three thousand one hundred twenty-five euro (EUR 43,125.-) represented by one thousand seven hundred twenty-five (1,725) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Third resolution

The sole partner decides to change and set the financial year of the Company from the first day of October to the last day of September the following year.

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 20 and article 21 of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

« **Art. 20.** The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.»

« **Art. 21.** Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the sole partner decides to set the duration of the first financial year from 29 December 2006 (incorporation date) to 30 September 2007.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GGC SIERRA HOLDCO LTD., une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georg Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies for the Cayman Islands sous le numéro 178301.

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, en date du 29 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de GGC SIERRA HOLDCO LTD. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 29 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente mille six cent vingt-cinq euros (EUR 30.625,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à quarante-trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 43.125,-) par l'émission de mille deux cent vingt-cinq (1.225) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les mille deux cent vingt-cinq (1.225) parts sociales nouvelles sont souscrites par GGC SIERRA HOLDCO LTD., prénommé, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par GGC SIERRA HOLDCO LTD. contre la Société pour un montant total de soixante et un mille deux cent trente-trois euros (EUR 61.233,-).

L'apport de soixante et un mille deux cent trente-trois euros (EUR 61.233,-) sera alloué au capital social pour le montant de trente mille six cent vingt-cinq euros (EUR 30.625,-), et trente mille six cent huit euros (EUR 30.608,-) seront alloués en compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 43.125,-) représenté par mille sept cent vingt-cinq (1.725) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer l'année sociale de la Société du 1^{er} octobre au dernier jour de septembre de l'année suivante.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 20 et l'article 21 des statuts de la Société sont modifiés et seront désormais rédigés comme suit:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

« **Art. 21.** Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Cinquième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de fixer la durée du premier exercice social du 29 décembre 2006 (date de la constitution) au 30 septembre 2007.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2007, vol. 909, fol. 78, case 8. — Reçu 612,33 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007040871/239/132.

(070037723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.294.

—
EXTRAIT

M. Guido Lombardo a démissionné des ses fonctions de gérant de FORTEZZA PARENT S.à r.l. avec effet au 25 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour FORTEZZA SERVCO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007040988/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Matrix EPH Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.423.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007040872/242/13.

(070038006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

March Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.116.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46537 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007040874/211/11.

(070038013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.
